

## Délibération n° 2018-01-04

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Communautaire du 01 mars 2018

### Objet

Convention de  
transfert de  
compétence relative  
à la Maison des  
jeunes d'Issoire

### Rapporteur

CHALLET Vincent

### Date de convocation

22 février 2018

### Date d'affichage du compte-rendu

8 mars 2018

### Nombre de conseillers

En exercice : 126

Présents : 96

Votants : 104

Pour : 104

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 1<sup>er</sup> mars à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

### Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
BERTHELOT Pascal	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	
BRUN Pascale	BRUNETTI Graziella	CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert	CHEYNOUX Gérard	CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	
DRUELLE Jean-Claude		DUBOST Philippe
DYNDAS Eric	EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc
GARNAVAULT Philippe	GAUDRIAULT Damien	GAUTHIER Isabelle
		GOUEZEC Jean-François
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
MAGAUD Hervé (S)		LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
		LIVET Bertrand
MAERTEN Christian	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean		
NICOLLET Michel	OLIVIER Christian	PAILLONCY Brigitte
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves	PETILH Sandra	PIERZCHALA Freddie
	PRADIER Laurent	RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
RODDIER Gilles		ROUSSEL Chantal
		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	TINET Georges
	TOULOUZE Michel	VARISCHETTI Martine
VEISSIERE Bernard	LOOS Thierry (S)	ZANIN Nathalie

**Absents ayant donné pouvoir (8) :** BARRÉ Annick à JAMON Marc ; BRONNER Ulrich à PEITHEIL Sandra ; DESVIGNES Jean à GREGORIS Cécile ; DUBESSY Florence à VARISCHETTI Martine ; HERCEGFI Serge à TINET Georges ; LETELLIER Josiane à SAUVANT Jean-Pierre ; MONIER-FIEVET Jean-Marc à NICOLLET Michel ; ROUX Bernard à CORRE Jean-Marie.

**Absents représentés (5) :** CONTOUX Michel ; ESBELIN Nicole ; FRADIN Guy ; JOLIVET Sylvie ; VIALLET Richard.

**Absents (22) :** ASTIER Raymond ; BARBET Laurent ; BARDY André ; BERENBAUM Emeric ; BERNARD Jean-Paul ; CHANIMBAUD Lionel ; COSTON Marie ; DE MULDER Jean-Pierre ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette ; GELLY Guy ; GIMEL Edwige ; GRAILLE Jean-Louis ; GREGOIRE Nathalie ; KAROUTZOS Christian ; LEROY Véronique ; MARUCA Vincent ; MOREL Jacques ; POMEL Michel ; ROCHE Roger ; ROUBERTOU Didier ; SALVINI Luc ; TIXIER Luc.

**Secrétaire de séance :** Emilie THEVENET.

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1321-1 à L. 1321-5 ;

**VU** la délibération n° 2017-11-11 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 12 décembre 2017 définissant l'intérêt communautaire et complétant la compétence optionnelle Equipements culturels et sportifs en ajoutant l'équipement Maison des jeunes (comprenant les locaux et salles d'activités, la salle La Fabrik, et les locaux de l'Art-Scène) ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 17-02535 en date du 20 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

**VU** le projet de convention de transfert de compétence relative à la Maison des jeunes ci-annexé ;

**VU** les projets d'annexes à la convention précitée ci-annexés ;

**CONSIDÉRANT** que l'Agglo Pays d'Issoire met en œuvre la politique jeunesse du territoire ;

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre de la compétence précitée, l'Agglo Pays d'Issoire développe des actions sur le territoire et que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, elle a intégré la Maison des jeunes, structure pivot de cette politique, qui était précédemment portée par la ville d'Issoire ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de mettre en place, avec la ville d'Issoire, une convention de transfert de compétence, applicable rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018, afin de définir la mise à disposition de droit du bâtiment, les conditions de gestion des contrats et des marchés en cours, les conditions de mise à disposition de locaux pour l'exercice de la compétence et tous les autres éléments afférents au transfert ;

**Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :**

- d'approuver la convention de transfert de compétence relative à la Maison des jeunes d'Issoire, et ses annexes ;
- d'autoriser le président à signer la convention précitée, et ses annexes, et d'une manière générale, tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire  
Issoire, le 08/03/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 08/03/2018